



Rapport sur les partenariats hébergés

Rapport du Directeur général

1. Conformément à la décision EB132(10) (2013), le Conseil exécutif est régulièrement informé des grandes évolutions et des principaux enjeux liés aux partenariats hébergés par l'OMS.¹ L'OMS héberge actuellement quatre partenariats officiels : l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé, l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et Unitaid. Les partenariats hébergés sont gérés conformément à la politique concernant la participation de l'OMS à des partenariats mondiaux pour la santé et les modalités d'hébergement,² approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA63.10 (2010), qui définit un cadre permettant à l'Organisation d'évaluer les possibilités de participer à différents partenariats et d'arrêter une décision à ce sujet, ainsi que des modalités précises pour leur hébergement.
2. Le présent rapport présente les principales conclusions et recommandations issues de l'examen périodique des partenariats hébergés par l'OMS et les principales évolutions concernant ces derniers.
3. Dans la décision EB132(10), le Conseil a prié le Comité du programme, du budget et de l'administration de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement et au cas par cas concernant leurs contributions à l'amélioration des résultats sanitaires, l'interaction de l'OMS avec chacun des partenariats hébergés et l'harmonisation de leurs activités avec celles de l'OMS ; ainsi que de formuler des recommandations à soumettre à l'examen du Conseil, le cas échéant, moyennant l'inscription systématique d'un point sur ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. En 2023, l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé a fait l'objet d'un examen.³ En 2024, il est proposé que l'examen porte sur le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.⁴
4. Le treizième programme général de travail, 2019-2023, qui a été approuvé par l'Assemblée de la Santé en 2018,⁵ insiste sur l'importance des partenariats, notant que l'OMS ne peut atteindre ses objectifs ambitieux qu'avec le soutien de partenaires. La décision de l'Assemblée de la Santé de

¹ Voir le document EB132/2013/REC/1.

² Voir la résolution WHA63.10.

³ Voir le document EB153/8.

⁴ Voir les résultats de l'examen dans le document EB155/6

⁵ Voir la résolution WHA71.1 (2018).

prolonger le treizième programme général de travail jusqu'en 2025¹ a encore souligné l'importance de la collaboration avec les partenaires.

À mesure que le programme général de travail sera mis en œuvre, l'action des partenariats hébergés devrait contribuer aux réalisations et aux impacts qui y sont prévus, et il en sera rendu compte dans les futurs rapports présentés au Conseil exécutif.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONCERNANT LES PARTENARIATS HÉBERGÉS PAR L'OMS

Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé

5. L'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé a célébré son 25^e anniversaire en 2023, en organisant une série d'événements publics sur les cinq continents. Dressant le bilan de ses réalisations (contribution à l'essor de ce champ de recherche, renforcement des capacités des chercheurs et des décideurs, mise en place d'un réseau de partenaires clés et appui à celui-ci afin de promouvoir un plus large recours aux travaux de recherche sur les politiques et les systèmes de santé), l'Alliance s'est tournée vers l'avenir en élaborant une nouvelle stratégie pour 2024-2028. Par une prise en compte plus globale des priorités et des contextes des pays et l'instauration de nouveaux partenariats, cette stratégie insiste davantage sur les résultats concrets en matière de santé et sur la prestation de services. Elle recense en outre cinq domaines prioritaires : la couverture sanitaire universelle par les soins de santé primaires ; la santé numérique ; la prévention des maladies non transmissibles ; les changements climatiques ; ainsi que la préparation et la riposte aux situations d'urgence, en maintenant l'alignement avec les priorités stratégiques de l'OMS et la collaboration avec les trois niveaux de l'Organisation.

6. En vue de contribuer aux progrès de la couverture sanitaire universelle, l'Alliance a publié un certain nombre d'études de cas nationales sur les soins de santé primaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des travaux de recherche sur la mise en œuvre ont débuté dans quatre pays en vue d'étudier l'intégration de la prise en charge des maladies non transmissibles dans les soins primaires. L'Alliance a lancé un numéro spécial en collaboration avec Health Systems Global, qui accompagne et soutient des auteurs qui publient pour la première fois des articles sur l'équité en matière de santé, l'accès aux services et la prise en charge des populations mal desservies. Cette année a également été marquée par l'aboutissement d'un programme de recherche, mené dans plusieurs pays, sur la façon de gérer la transition entre donateurs de sorte à assurer la pérennité des interventions essentielles. Les conclusions de ce programme ont été présentées lors d'une manifestation organisée en marge de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et dans un numéro spécial de *Health Policy and Planning*.

7. En ce qui concerne les urgences sanitaires, l'Alliance a lancé une nouvelle collaboration visant à comprendre quels facteurs liés aux systèmes de santé (en particulier ceux relatifs au financement, à la gouvernance et aux ressources humaines) ont permis aux organismes de santé publique nationaux de fonctionner efficacement face à la COVID-19 et aux autres urgences de santé publique.

8. Concernant l'amélioration de la santé des populations, l'Alliance a collaboré avec le groupe de travail interinstitutions sur les taxes sur les produits nocifs pour la santé et a publié un numéro spécial de la revue *BMJ Global Health* consacré à ces taxes. Les études ont examiné la manière de concevoir,

¹ Voir la résolution WHA75.6 (2022).

d'étendre et de mettre en œuvre un ensemble de taxes sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées. L'Alliance a également élargi ses activités sur le changement climatique à six nouveaux pays.

9. Enfin, en 2023, l'Alliance est arrivée au terme d'une initiative sur quatre ans visant à renforcer les capacités de recherche sur les politiques et les systèmes de santé, à laquelle participent des institutions de sept pays. Cette initiative a permis de faire évoluer les politiques et de renforcer les institutions dans chacun des pays concernés, qui couvrent toutes les Régions de l'OMS.

Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé

10. L'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé a fêté son jubilé d'argent en 2023, célébrant 25 ans de production et de mise en commun de données probantes en appui aux décideurs politiques. L'année a été marquée par des réalisations techniques qui témoignent de la valeur du partenariat, et par le renouvellement du partenariat lui-même.

11. Plusieurs faits marquants sont à relever en ce qui concerne l'analyse et l'évaluation des performances des systèmes de santé :

- le lancement, lors de la conférence sur les soins de santé primaires à Astana, du rapport intitulé *Implementing the Primary Health Care approach: a Primer*, une étude mondiale qui met résolument l'accent sur l'action. Cette étude a été réalisée pour et avec le Programme spécial de l'OMS sur les soins de santé primaires et le Centre européen de l'OMS pour les soins de santé primaires (Almaty, Kazakhstan). Elle rassemble des informations à l'intention des décideurs politiques sur la manière dont les soins primaires peuvent transformer les systèmes de santé ;
- la publication de trois notes de synthèse sur les stratégies disponibles pour investir dans les ressources humaines et protéger cet investissement grâce à des solutions efficaces en matière de recrutement, de fidélisation, de perfectionnement des compétences et d'accompagnement, dans le cadre du cinquième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé et du programme « S'engager pour la santé ». En plus de ces notes portant sur les problématiques auxquelles les pays sont confrontés, l'Observatoire a diffusé des messages clés à l'occasion du Forum et au moyen d'une série de webinaires ;
- la Conférence sur les systèmes de santé organisée à l'occasion du 15^e anniversaire de la Charte de Tallinn, au cours de laquelle l'Observatoire a produit une solide base de données et élaboré des notes de synthèse sur la confiance, sur la manière dont les décideurs politiques peuvent favoriser le changement et transformer la prestation de services, et sur le financement de la transformation ; et
- le renouvellement du cadre mondial pour l'évaluation de la performance des systèmes de santé afin de tenir compte des enseignements tirés de la pandémie, également dans le contexte de la Charte de Tallinn. Ce cadre est désormais un outil plus pratique pour la prise de décision ; il s'appuie sur approche innovante des indicateurs de suivi que l'OMS et l'Observatoire mettent en application en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Diverses autres analyses ont été réalisées à l'intention des décideurs politiques, notamment sur la résistance aux antimicrobiens, l'action intersectorielle et les soins intégrés.

12. La principale réalisation en matière de suivi des pays a été la publication de la quatrième édition de *State of Health in the EU*, l'initiative consacrée à l'état de la santé dans l'Union européenne. Les profils de tous les États membres de l'Union européenne, élaborés avec l'OCDE et pour la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne, évaluent la performance des systèmes de santé et mettent cette année l'accent sur la santé mentale. Ces profils viennent compléter le programme continu d'examens de pays et d'analyses comparatives.

13. La diffusion des connaissances a également été un élément central de ces réalisations, avec la revue *Eurohealth*, et notamment un numéro spécial à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne ; une série de webinaires ; des dialogues sur les politiques ; des événements d'envergure liés à la santé publique et au système de santé ; et des réponses rapides.

14. Plusieurs faits marquants sont à relever concernant le partenariat :

- tous les partenaires (11 États Membres et sept autres organisations) ont renouvelé leur adhésion pour les cinq prochaines années ;
- le nouveau plan de développement 2024-2028 a été approuvé et correspond aux priorités politiques des partenaires; et
- les plans en vue du changement de directeur sont en bonne voie, avec un engagement fort en faveur de la continuité, de l'évolution et de la durabilité.

Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant¹

15. Au cours de l'année 2023, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a activement aidé l'OMS à exécuter son treizième programme général de travail 2019-2023 en soutenant ses quelque 1500 organisations membres dans 10 groupes. L'objectif était de plaider en faveur d'une amélioration des politiques fondées sur des données probantes, d'un meilleur financement et d'un accès plus large et plus équitable aux services de santé pour les femmes, les enfants et les adolescents. Créé il y a près de 20 ans, le Partenariat est la plus grande alliance au monde traitant de ces questions. Il permet aux partenaires de mener ensemble des actions de plaidoyer plus puissantes en faveur des objectifs de développement durable.

16. En 2023, le Partenariat a supervisé l'élaboration, sur la base de données scientifiques, de plus d'une cinquantaine de produits de sensibilisation, donnant ainsi à de nombreux partenaires au niveau local, régional et mondial les moyens de plaider en faveur d'un plus grand engagement et d'une plus grande responsabilisation dans le but d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents. La publication *Naître trop tôt : Une décennie d'action contre les naissances prématurées*,² qui a réuni plus de 60 partenaires, dont le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF, conformément au Plan d'action « Chaque nouveau-né » et à l'Initiative pour mettre un terme à la mortalité maternelle évitable, est un excellent exemple de ce type de travaux. À la fin de l'année 2023, on estime que la portée médiatique potentielle cumulée de ces activités avoisinait les 3,5 milliards de personnes et 10,5 millions sur les médias sociaux.

¹ Voir le paragraphe 3 ci-dessus et le document EB155/6.

² *Naître trop tôt : Une décennie d'action contre les naissances prématurées*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023.

17. L'année 2023 a été marquée par la création, sous l'égide du Partenariat, du Réseau mondial des dirigeants, présidé par M. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud. Parmi les membres actuels figurent les chefs d'État et de gouvernement du Bangladesh, du Danemark et du Sénégal. Le Réseau, annoncé lors du Forum économique mondial de Davos en janvier 2023, a tenu son premier événement public en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2023.

18. Le Partenariat s'est récemment intéressé à la santé et au bien-être des adolescents. Il a mené une action auprès des secteurs du développement et des différentes parties prenantes en réponse à l'appel à l'action de 2019 pour la pleine participation des adolescents et des jeunes. Ces activités ont notamment consisté à lancer le cadre pour le bien-être des adolescents, à publier des articles et des commentaires dans la revue *BMJ* et à mettre au point, en 2022-2023, une campagne de sensibilisation mondiale à forte visibilité intitulée « 1,8 milliard de jeunes pour le changement ». Cette campagne a franchi une étape importante en octobre 2023 avec la tenue du Forum mondial pour les adolescents, le plus grand rassemblement en ligne au monde consacré au bien-être des adolescents. Le forum a réuni quelque 10 000 personnes sur deux jours et a été accompagné de 125 événements d'envergure nationale réunissant près de 8 000 participants. Il a été l'occasion de lancer le Programme d'action pour les adolescents, qui s'appuie sur les opinions de plus d'un million et demi de jeunes dans le cadre d'une enquête numérique et communautaire intitulée « What Young People Want » (« Ce que veulent les jeunes »). À ce jour, la campagne a permis d'obtenir des engagements politiques et financiers de la part de 18 gouvernements et de deux organismes régionaux, ainsi que de parties prenantes non gouvernementales.

Unitaid

19. Unitaid vise à renforcer l'efficacité de l'action de santé publique à l'échelle mondiale, notamment en déterminant comment prévenir, traiter et diagnostiquer de manière plus abordable, plus efficace et plus rapide dans divers domaines, notamment le VIH/sida et ses co-infections, la tuberculose, le paludisme, la santé de la femme et de l'enfant et les situations d'urgence sanitaires mondiales. Il transforme des idées innovantes en solutions pratiques, permettant aux pays et aux principaux bailleurs de fonds de mettre en place la couverture sanitaire universelle en agissant dans les trois dimensions essentielles que sont la population, les services et les coûts.

20. L'une des principales priorités de la Stratégie d'Unitaid pour la période 2023-2027 porte sur le climat et la santé. La stratégie Climat et Santé d'Unitaid est axée sur l'atténuation, l'adaptation et la réduction de sa propre empreinte carbone.

21. D'une manière plus générale, les investissements d'Unitaid ont permis de réaliser des progrès tangibles dans divers domaines, notamment :

- Le VIH et ses co-infections : Les protocoles thérapeutiques optimaux contre le VIH, y compris ceux à base de dolutégravir pour enfants et adultes, qui agissent plus rapidement, ont moins d'effets secondaires, présentent moins de risques de pharmacorésistance et devraient permettre d'économiser plus de 8 milliards de dollars des États-Unis (USD) d'ici à 2030, ont eu un impact de plus en plus tangible. Ces progrès ont été accélérés par les récentes réductions de prix du traitement de l'infection à VIH pour adultes, désormais disponible pour moins de 45 USD par personne et par an.
- La tuberculose : Le traitement préventif de la tuberculose est rendu plus abordable et plus accessible dans près de 80 pays, grâce à la diversification des fournisseurs.

- Le paludisme : Les données générées par le projet Nouvelles moustiquaires, un partenariat d'investissement entre Unitaïd et le Fonds mondial, ont démontré les avantages significatifs en termes de santé publique du nouveau type de moustiquaire. En conséquence, en mars 2023, les moustiquaires imprégnées d'insecticide à double action ont fait l'objet d'une recommandation forte de l'OMS. Lors du prochain cycle de financement du Fonds mondial, environ 60 % des achats de moustiquaires concerneront ce type de moustiquaires. Selon les estimations, l'accès à des moustiquaires contenant deux principes actifs permettra d'éviter plus de 100 000 décès supplémentaires d'ici à 2027.
- Les investissements transversaux : À ce jour, Unitaïd a fourni près de 200 millions USD au programme de préqualification de l'OMS. Ainsi, plus de 200 médicaments et 60 produits de diagnostic ont été préqualifiés pour le VIH/sida, l'hépatite C, la tuberculose et le paludisme, ce qui permet à environ 400 millions de personnes supplémentaires de bénéficier de produits de qualité garantie et ouvre un vaste marché de produits de qualité, sûrs et efficaces d'une valeur d'environ 3,5 milliards USD financé par des donateurs.

EXAMEN PÉRIODIQUE DES PARTENARIATS HÉBERGÉS PAR L'OMS

22. L'examen du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a été réalisé conformément au cadre pour l'examen périodique des partenariats hébergés,¹ avec la contribution tant du partenariat hébergé que du Secrétariat, chacun donnant un point de vue utile. Le rapport d'examen présente un résumé de la contribution du Partenariat à l'amélioration des résultats sanitaires, à l'harmonisation de ses activités avec les activités pertinentes de l'OMS et aux interactions du Secrétariat avec le Partenariat.²

Mesures à prendre par le Conseil exécutif

23. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à formuler toute observation ou recommandation qu'il jugera pertinentes, en particulier en ce qui concerne la question suivante :

- Les États Membres sont-ils satisfaits des modalités d'hébergement et de la façon dont il est rendu compte dans le rapport ?

= = =

¹ Voir le document EBPBAC19/8.

² Voir le document EB155/6.